



En partenariat avec l'AATF



ADMINISTRATEURS
TERRITORIAUX

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MERCREDI 12 ET JEUDI 13 NOVEMBRE 2025
PARIS OU À DISTANCE

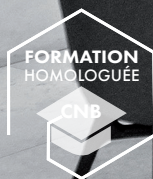
23^e ÉDITION

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PROFESSIONNELS
DE LA DOMANIALITÉ PUBLIQUE !

LES JOURNÉES DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

Occupation, délimitations, cessions, SPL sur le domaine public :
quelles sont les actualités incontournables de l'année 2025 ?

Toute la jurisprudence de l'année écoulée, analysée par le Conseil d'État
et les éminents experts en matière de domanialité publique !



Une attestation vous sera remise
validant 14 heures de formation

EN PARTENARIAT AVEC :

BJDU BJCP



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

JOURNÉE PRÉSIDIÉE PAR :



Christine MAUGÜÉ
Présidente de la section de l'administration
CONSEIL D'ÉTAT



Philippe TERNEYRE
Professeur des universités
UNIVERSITÉ DE PAU

JOURNÉE CO-ANIMÉE PAR :



François TENAILLEAU
Avocat associé
CMS FRANCIS LEFEBVRE



Raphaël LÉONETTI
Notaire associé
CHEUVREUX & ASSOCIÉS



Éric LANDOT
Avocat Associé
LANDOT & ASSOCIÉS

8h45 Accueil des participants

POINTS D'ACTUALITÉ EN 2025

9h00 Introduction de Christine Maugüé

9h05 Panorama jurisprudentiel : commentaire des décisions impactantes en 2025

- Le détenteur d'éléments d'un monument historique a-t-il à intérêt à agir contre le refus de leur déclassement ?
 - CE, 29 novembre 2024, n°483102, M. A
- Domaine public ferroviaire : peut-on poursuivre SNCF réseau pour contravention de grande voirie en qualité d'attributaire ou de propriétaire ?
 - CE, 29 novembre 2024, ministère de la Transition écologique et SNCF Réseau, n°489545
- Comment concilier remise en état du domaine public maritime et protection des espèces protégées ?
 - CE, 19 décembre 2024, n°491592, Mme A.
- *Quid* de la qualification juridique d'un chemin de voirie ?
 - CE, 20 décembre 2024, n°469108
- AOT du domaine public maritime : quelles procédure et protection du sol accordée par le CGPPP et le Code de l'urbanisme ?
 - CE, 5 février 2025, n°491584, Association Sites et Monuments et a.

10h30 Café-Networking

- Qui juge la délibération d'une association foncière de remembrement disposant de son domaine privé ?
 - TC, 7 avril 2025, n° C4331, Association Protection des territoires gâtinais
- Police de la conservation du domaine public routier : quel juge ?
 - CE, 9 mai 2025, n°489587, M. M.
- Précisions quant au champ d'application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
 - CE, 6 juin 2025, n°486577, Mme A.
- Le juge judiciaire est-il compétent pour connaître des litiges relatifs à un contrat comportant occupation du domaine public conclu entre deux personnes privées ?
 - Cass, 3^e civ, 19 juin 2025, n° 23-50.026

12h30 Déjeuner

VALORISATION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES
SOUS FORME DE CESSION : QUELLES MODALITÉS,
QUELLE ACTUALITÉ ?

14h00 Les biens cédés et les modalités de leur cession

- Processus de déclassement : quels pièges à éviter, quelles possibilités de régularisation ?
 - Conseil d'État, 29 novembre 2024, 483102
 - Cour administrative d'appel de Lyon, 19 déc. 2024, n° Commune de Courchevel, n°23LY00783
 - Conseil d'État, 12 mars 2025, 488167
 - Cour administrative d'appel de Lyon, 16 janv. 2025, Sté P2L n° 23LY02298,
 - Cour administrative d'appel de Nantes, 24 janv. 2025, n° 24NT00177
 - Tribunal administratif de Dijon, 5 juin 2025, n° 2400569
- Formation de la vente : quelles conditions à respecter ?
 - Cour administrative d'appel de Marseille, 5^{ème} chambre, 14 mars 2025, 23MA03110, Inédit au recueil Lebon
 - Cour administrative d'appel de Paris, 17 janv. 2025, n° 23PA04924, Inédit au Recueil Lebon
 - Tribunal administratif de Montpellier, 5 juin 2025, n° 2302157

Vente avec charges

- Le principe de libre cession des biens et la pratique des appels à manifestation d'intérêt / appels à projet : quel cadre juridique ?
 - Cour administrative d'appel de Nancy, 27 mai 2025, 23NC00851, Inédit au recueil Lebon
 - Tribunal administratif de Rennes, 6 mai 2025, n° 2200738
 - Tribunal administratif de Limoges, 22 octobre 2024, n° 2101904
 - Question écrite de Jean-Michel Arnaud n° 02121, JO Sénat du 19/06/2025 - page 3473
- Responsabilité et indemnisation en cas d'abandon du projet.
 - Tribunal administratif de Grenoble, 29 novembre 2024, n° 2100384
 - Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 16 janvier 2025, n°2105690
 - Tribunal administratif de Strasbourg, 21 novembre 2024, n°2201726
- Les ventes / location avec charge ou avec remise d'équipement : quelle articulation avec le droit de la commande publique ?
- L'adjonction d'un programme immobilier d'accompagnement dans le cadre d'un contrat de la commande publique : point sur les pratiques actuelles
 - Les marchés globaux avec valorisation après la loi SVE
 - Les concessions comportant un programme immobilier public et un programme privé
 - Le retour des marchés de partenariat avec programme immobilier d'accompagnement ?

16h00 Café-Networking

ACTUALITÉS ANNUELLES EN MATIÈRE DE VOIRIE

16h30 Ombrières photovoltaïques sur parkings : quelles obligations, quels leviers, quels risques ?

- Quelles sont les obligations réglementaires récentes concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parkings ?
- Quels types de parkings sont concernés par les nouvelles exigences (surface, usage, temporalité) ?
- Comment articuler ces obligations avec les autres normes d'urbanisme, d'environnement ou de sécurité ?
- Quelles sont les dérogations possibles, les cas d'exemption ou les marges de manœuvre pour les maîtres d'ouvrage ?
- Quels modèles économiques et montages juridiques (concession, tiers-investissement, autoconsommation) peut-on envisager ?
- Quelles responsabilités en cas de non-conformité ou de contentieux liés à ces installations ?

Dénomination des rues, places et équipements : quels droits, quelles limites pour les communes ?

- Quelle est la base juridique de la compétence communale en matière de dénomination des voies et espaces publics ?
- Dans quels cas la décision de dénomination doit-elle faire l'objet d'une concertation, d'une consultation ou d'un avis obligatoire ?
- Quelles limites s'imposent aux choix symboliques, politiques ou mémoriels des noms attribués par les communes ?
- Comment gérer les conflits ou contentieux liés à des choix controversés de dénomination ?
- Quels impacts juridiques et administratifs peut entraîner une modification de nom (cadastre, adresses, RGPD, etc.) ?
- Quelles bonnes pratiques adopter pour concilier liberté locale, cohérence territoriale et mémoire collective ?

17h30 Clôture de la première journée

POUR QUI ?

Au sein de l'État, des collectivités territoriales, des EPCI, des ports, des aéroports, des CCI, des hôpitaux, des établissements publics, des entreprises publiques...

- Directeurs et responsables du domaine
- Directeurs et responsables juridiques
- Directeurs et responsables des contrats publics
- Directeurs et responsables immobiliers et/ou de patrimoine
- Directeurs et responsables fonciers

- Directeurs et responsables de l'aménagement du territoire et/ou de l'urbanisme
- Directeurs administratifs
- Directeurs financiers
- Directeurs d'établissement
- DDE, OPAC, entreprises publiques locales
- Partenaires privés
- Gestionnaires et occupants des domaines public et privé
- Avocats et conseils juridiques
- Notaires

POURQUOI ?

- Analyser les différentes modalités de délimitation, d'occupation, de cession et de valorisation des domaines public et privé
- Identifier les spécificités liées aux montages sur les domaines public et privé
- Prendre en compte les récentes évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles dans votre pratique domaniale
- Utiliser au mieux les opportunités offertes en matière d'occupation, d'utilisation, de valorisation et de préservation du domaine public

LES ACQUIS

- Prendre en compte les récentes évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles dans votre pratique domaniale
- Utiliser au mieux les opportunités offertes en matière d'occupation, d'utilisation, de valorisation et de préservation du domaine public



Marie KNITTEL
Notaire
MONASSIER ET ASSOCIÉS



Hélène BILLERY
Avocate associée
AUGUST DEBOUZY



Alexandre LO CASTO PORTE
Avocat conseil
LEXCASE



Evangéla KARAMITROU-MAGUÈRES
Avocate associée
LANDOT & ASSOCIÉS



Philippe HANSEN
Avocat associé
UGGC AVOCATS

8h45 Accueil des participants

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

9h00 Mise en concurrence et occupation du domaine public : quelles actualités jurisprudentielles ?

- Une négociation préalable avec les candidats est-elle possible ?
 - TA, Marseille, 12 novembre 2024 – n° 2301776
- Quel est le contrôle de la méthode de notation des offres par le juge ?
 - CAA, Bordeaux, 18 décembre 2024 – n° 22BX01625
- Quelle analyse d'un appel à candidature d'une vente d'un « droit au bail » sur le domaine public ?
 - CAA, Lyon, 16 janvier 2025 – n° 23LY02298
- Une procédure de sélection préalable abouti elle automatiquement à la signature d'une Convention d'occupation temporaire ?
 - CAA, Marseille, 24 janvier 2025 – n° 23MA02041, Sté Ecolog Cassis
- Peut-on déroger à la sélection préalable en cas de contrat in house ?
 - CE, 8^e et 3^e chambres réunies, 5 février 2025 – n° 491585, assoc. Sites et Monuments
- Le défaut de procédure de sélection préalable justifie-t-il l'urgence au sens du référé – suspension ?
 - TA, Montpellier, 5 février 2025 – n° 2407208
- Une expulsion sans titre peut-elle être mise en œuvre en l'absence de procédure de sélection, préalable ?
 - TA, Rennes, 17 février 2025 – n° 2406750
- Le manque de précision de l'avis d'appel à candidature est- il défaut de transparence de la procédure ?
 - CAA, Marseille, 28 février 2025 – n° 23MA01629, Sté CGV Services
- La mise en concurrence prime-t-elle sur la prolongation ?
 - TA, Lyon, 31 Mars 2025 – n° 2204358
- La transparence sur la pondération peut-elle être imposée ?
 - CAA Bordeaux, 18 déc. 2024, n° 22BX01625

10h30 Café-Networking

INCORPORATION, DÉLIMITATION ET CESSION

11h00 Panorama de jurisprudences rendues par les juridictions de première instance et d'appel en matière de propriétés publiques

- Un bail emphytéotique sur le domaine privé peut-il être qualifié de contrat administratif ?
 - CAA Marseille, 14 octobre 2024, n° 24MA01202
- Peut-on conclure un bail rural sur un terrain relevant du domaine public en vertu de la théorie de la domanialité publique globale ?
 - CAA Versailles, 18 mars 2025, n° 23VE01451 / CA Reims, 2 avril 2025, n° 24/00189
- À quelle condition la mise à disposition d'un bien du domaine privé entre deux personnes publiques peut-elle être regardée comme créatrice de droit ?
 - TA Versailles, 21 mai 2024, n° 2201418
- Faut-il démontrer l'impossibilité de désaffecter immédiatement un bien pour pouvoir procéder à son déclassement anticipé ?
 - CAA Lyon, 19 décembre 2024, n° 23LY00783
- Un occupant irrégulier du domaine public peut-il se prévaloir d'une tolérance pour limiter le montant des indemnités d'indu d'occupation à régler au propriétaire du domaine public ?
 - CAA Bordeaux, 20 février 2025, n° 24BX00541
 - CAA Douai, 27 février 2025, n° 23DA01056
- Le chemin d'accès à un château d'eau et son mur de soutènement constituent-ils nécessairement des accessoires du domaine public ?
 - TC, 2 décembre 2024, n° 432

Occupation excédant le droit d'usage appartenant à tous

- La mise à l'eau de canoës sur un lac par une société commerciale, sans équipement aux abords du lac, peut-elle être regardée comme une occupation privative du domaine public ?
 - CAA Marseille, 20 décembre 2024, n° 23MA01895
- Quid de l'organisation d'une randonnée payante autour d'un plan d'eau appartenant au domaine public ?
 - TA Orléans, 10 décembre 2024, n° 2002376

Actualité des Contraventions de Grande Voirie

- Un contrat d'occupation du domaine public peut-il faire obstacle à la caractérisation d'une contravention de grande voirie ?
 - TA Lille, 5 mai 2025, n° 2304845
- Une mise en demeure du préfet de réaliser des travaux peut-elle faire obstacle à la qualification de contravention de grande voirie ?
 - CAA Marseille, 23 juin 2025, n° 24MA03035, Commune de Vallauris-Golfe-Juan

12h30 Déjeuner

DOMAINE PUBLIC ET EXPLOITATION D'UN COMMERCE

14h00 L'exploitation d'un fonds de commerce sur le domaine public : quel régime, quelles bonnes pratiques ?

- Le régime avant la loi du 18 juin 2014
- La possibilité d'exploiter un fonds de commerce sur le domaine public par la loi du 18 juin 2014
- Impossibilité d'écarter contractuellement l'application de l'article L.2124-32-1 du CG3P
 - CE, 11 mars 2022, n° 453440
- Exclusion des titres délivrés avant l'entrée en vigueur de la loi du 18 juin 2014 et de l'indemnisation de la perte d'un tel fonds
 - CAA Marseille, 20 septembre 2024, n° 23MA00888
- Exclusion du domaine public naturel même artificialisé
 - CAA Bordeaux, 23 novembre 2023, 21BX04459
- Inexistence du fonds de commerce en l'absence de clientèle propre
 - TA Nantes, 10 juil. 2024, n° 2107554
- Absence d'indemnisation liée à la perte du fonds de commerce en cas de fin normale de la CODP
- CAA de Lyon, 16 janvier 2025, n° 23LY02298

Bail commercial et domanialité publique : quelles bonnes pratiques ?

- Interdiction de conclure un bail commercial sur le domaine public
 - CE, 24 novembre 2014, n° 352402
 - TA Caen, 1^{re}, 23 juin 2023, n° 2101312
- L'engagement de la responsabilité de la personne publique qui laisse croire à l'exploitant qu'il bénéficie des garanties prévues par la législation sur les baux commerciaux
 - CE, 24 novembre 2014, Société des remontées mécaniques Les Houches Saint-Gervais, n° 352402
 - TA Poitiers, 10 déc. 2024, n° 2300060
- L'indemnisation due en cas de rupture anticipée du bail commercial illégalement conclu en l'absence de toute faute de l'exploitant
 - CAA Marseille, 20 septembre 2024, n° 23MA00888
- L'hypothèse de l'indemnisation limitée en cas de promesse indu de bail commercial
 - TA Caen, 1^{re}, 23 juin 2023, n° 2101312

15h30 Café-Networking

CONSTITUER UNE SOCIÉTÉ OU UN PARTENARIAT POUR VALORISER : QUELLES BONNES PRATIQUES ?

16h15 Constituer une société ou un partenariat public-privé pour valoriser le domaine public : quels enjeux ? Quelle stratégie ?

- Retour sur les fondements juridiques permettant aux personnes publiques de constituer une société ou un partenariat public-privé
- Quelles différences entre une société d'économie mixte (SEM), une société publique locale (SPL) et un contrat de partenariat public-privé ?
- Quelles sont les contraintes spécifiques liées à la valorisation du domaine public dans ces montages ?
- Comment articuler ces montages avec les principes de la domanialité publique (inaliénabilité, affectation, droits des usagers) ?
- Quels sont les principaux écueils juridiques et économiques liés à ces dispositifs ?
- Quels retours d'expérience en matière de valorisation du domaine public via ces instruments ?

17h30 Clôture de la conférence

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE.
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part d'EFE :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mercredi 12 et jeudi 13 novembre 2025

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 14

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Vincent BOYAJEAN

Responsable conférence secteur public

vboyajeau@abilways.com

PARTICIPATION (TVA 20 %)

TARIFS	NORMAL	SPÉCIAL*
2 jours	1 595 € HT	1 395 € HT

(*tarif réservé aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines)

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

**les acteurs de
la compétence**

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

